

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 14 mai 2024* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que monsieur le conseiller Michel Bélisle, sous la présidence du maire suppléant monsieur Jonathan Gamelin.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

SONT ABSENTS : Monsieur André Descôteaux (arrivée à 19 h 50)
Monsieur Jean Précourt

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 13

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-05-117

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024 ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2024 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

05. Mandat et autorisation de paiement à *Graffik Art* - Impression du journal municipal « Le Pierrepont » - Avril 2024 ;
06. Augmentation de salaire du personnel municipal 2023 - Mme Isabelle Tougas et M. Jérémie Bourbeau ;
07. Remboursement de taxes foncières - Matricule 5307 01 4785 lié au 200, rang de l'Île - Consommation d'eau ;
08. Approbation de la liste des immobilisations qui présentent un risque de contamination ;
09. Passifs des sites contaminés afin de respecter la norme comptable SP3260 ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

10. Autorisation de paiement à la firme *Tetra Tech QI inc.* - Travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île - Glissement de terrain 1^{er} novembre 2022 ;
11. Refus de l'offre de cession de terrain du propriétaire du matricule 5504 46 3495 lié à l'adresse 66, rang de l'île - Glissement de terrain du 1^{er} novembre 2022 ;

VOIRIE MUNICIPALE

12. Autorisation de paiement aux entreprises *VACUUM Drummond inc.* et *Groupe 132 Inc.* - Travaux de nettoyage et d'hydropression du fossé du parc Industriel de Pierreville ;
13. Mandat à diverses entreprises - Travaux de remplacement de ponceaux dans les rangs Saint-Joseph et Courchesne ;

14. Autorisation de paiement à *Entreprise Ployard 2000 inc.* - Travaux de remplacement de glissières de sécurité - Rang du Haut-de-la-Rivière et chemin de la Commune ;
15. Demande d'entretien du cours d'eau Urbain Houle ;
16. Autorisation à la directrice générale de faire préparer le devis d'asphaltage 2024 ;
17. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2023 – Compensation aux municipalités ;
18. Octroi de contrat de balayage des rues 2024 aux *Entreprises Clément Forcier Inc.* ;
19. Autorisation de paiement aux *Entreprises Clément Forcier Inc.* - Balayage des rues 2024 ;
20. Autorisation de paiement à *Paysagement PRÉCOURT inc.* – Tonte de gazon saison 2024 ;

HYGIÈNE DU MILIEU

21. Demande Mme Stéphanie Gamelin - Branchement du lot 6 342 835 au réseau d'aqueduc et d'égout municipal ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

22. Proclamation de la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. CPTAQ - Nouveau processus de dépôt d'une demande ;
24. Demande à la CPTAQ pour la modification au schéma d'aménagement révisé (SADR) en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
25. CPTAQ - Demande de reconnaissance d'îlots déstructurés ;

LOISIRS ET CULTURE

26. Demande d'autorisation de déviation de la circulation - Challenge 255 ;
27. Demande de commandite de la Paroisse Sainte-Marguerite-d'Youville - Feuillet paroissial 2024 ;
28. Autorisation d'achat d'une plaque commémorative « Les SIX femmes fondatrices » pour le centre communautaire ;
29. Demande de commandite de l'école Vincent-Lemire - Agenda scolaire 2024-2025 ;
30. Autorisation de paiement à *Paysagement PRÉCOURT inc.* - Travaux d'horticulture saison 2024 ;

31. Affaires diverses ;
32. Documents déposés ;
33. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
Période de questions ;
34. Levée de l'assemblée.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2024

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 16 avril 2024, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-118

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 16 avril 2024 et d'en autoriser la signature.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2024

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 1^{er} mai 2024, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-119

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 1^{er} mai 2024 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 30 avril 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-120

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2024.

Isabelle Tougas

Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Mai

ANNÉE 2024

Liste des comptes

Déboursés directs

1	9810	Groupe 132 inc. - Réfection du chemin de détour rang De L'Île	12 566,77 \$
2	9811	Therrien Couture Jolicoeur - HP dossier Hôtel Traversy	1 388,75 \$
3	9812	Cyr Système - - Remplacements des batteries, test des 2 clés usb pour les étangs	606,50 \$
4	9813	Stantec Experts Conseils Ltée. - HP étude préliminaire assainissement des eaux usées et capacités résiduelles des étangs	12 730,03 \$
5	9814	ÉCO MP Inc. - 1/3 versement écocentre	10 250,41 \$
6	9815	9009-2464 québec inc. - Réfection toiture du garage municipal	24 643,37 \$
Sous-total des factures déjà payées			62 185,83 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois d'avril 2024	9,52 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire d'avril 2024	63,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			72,76 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de mars 2024	1 537,44 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de mars 2024	6 380,01 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois d'avril 2024	9 982,94 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois d'avril 2024	4 659,63 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois d'avril 2024	3 516,62 \$
6		Sogetel - Service Internet du mois d'avril 2024	18,34 \$
7		Télus Mobilité - Cellulaire dg, municipalité	106,66 \$
8		Visa Desjardins - Zoom, Itunes, Microsoft, fleurs	338,58 \$
9		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			26 580,46 \$

Fournisseurs 2024

1	9816	Descôteaux André - Déplacements: chemin Landry, Coulée, Commune, Petit-Bois, rang De L'Ile, Drummondville, MRC	363,12 \$
2	9817	Boisvert Lyne - Déplacements: Outillage Drummondville, Canadian Tire, Canac, Dionne & fils, achat de beignes	-
3	9817	Suite: Recontre de loisirs Sabrina, MRC, parc Industriel	346,12 \$
4	9817	Boisvert Lyne - Dépenses: Poste Canada (Pierrepont), fusil à graisser, casque à souder	1 196,98 \$
5	9818	Buropro - Photocopies	190,46 \$
6	9819	Carrières P.C.M. Inc. - Gravier 0 3/4" (44.93TM)	803,28 \$
7	9820	Dépanneur Pierreville - Essence camions	704,78 \$
8	9821	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	83,41 \$
9	9822	Ferme Le Petit-Lard inc. - 6/6 versement déneigement des rues	32 511,91 \$
10	9823	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation mars + avril 2024	112,00 \$
11	9824	Garage Pierre Dufresne - Réparation du camion Sierra	918,45 \$
12	9825	Gaffik Art - Impression du Pierrepont	4 842,74 \$
13	9826	Groupe Infoplus - Clés usb 16GB	29,87 \$
14	9827	Sports Inter Plus - Peinture de soccer en aérosol	800,14 \$
15	9828	Eurofins Environnex - Tests d'eaux usées	1 367,05 \$
16	9828	Eurofins Environnex - Tests d'eau potable	785,28 \$
17	9829	Le Code Ducharme - Sceau municipal	189,43 \$
18	9830	Entreprise Marion Dupuis - Transport chez Gaudreau Environnement du composte	1 342,72 \$
19	9831	Matériaux et surplus Lefebvre inc. - Chaîne 5/16" x 12', barrure pour remorque	45,94 \$
20	9832	Mégaburo - Stylos, correcteurs, marqueurs, trombones	16,22 \$
21	9833	Municipalité de Saint-François - 1 versement arrosage contre les mouches noires	24 386,76 \$
22	9834	Quadiant - Contrat sur timbreuse du 01-12-2023 au 30-11-2024	785,74 \$
23	9835	Normand Bardier - Installation de quai, transport de gravier, changement boîte de service	1 237,49 \$
24	9836	Patrick Morin - Devidoir, silicone, moustiquaire, outil à bourrelet, lettres, vadrouille, javel, plaque prises, semences	159,19 \$
25	9837	Régie IAEP Bas St-François - Consommation d'eau	20 819,41 \$
26	9838	R.G.M.R. Bas Saint-François - 4/12 versement quote-part	22 235,63 \$
27	9839	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Interventions 213 Chenal-Tardif, 93 Letendre, 21 Saint-Joseph, quote-part	31 795,83 \$
28	9840	Réseau bilbio - Relieure de livre 16-04-2024	14,69 \$
29	9841	ADN Communication - Alertes municipales avril 2024	54,90 \$
30	9*842	Gamelin Yvon - 5/5 versement déneigement stationnement	869,90 \$
31	9842	Gamelin Yvon - 4/4 versement déneigement trottoir, site des neiges usées	2 931,87 \$
32	9843	Alpha-Victo inc. - Tables pliantes grises pour le centre communautaire	4 029,88 \$
33	9844	Paulhus Daniel- Réparation du quai à ND	230,00 \$
34	9845	Gaudreau Environnement inc. - Composte 2 voyages	839,21 \$
Sous-total des factures à payer			157 040,40 \$
Total des factures du mois			245 879,45 \$

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Descôteaux rejoint le conseil à 19 h 50, il agit à titre de conseiller municipal.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

05. MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT À GRAFFIK ART - IMPRESSION DU JOURNAL MUNICIPAL « LE PIERREPONT » - AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité produit son journal municipal « Le Pierrepont » ;

CONSIDÉRANT QUE la première parution de l'année 2024 était prévue au mois d'avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'édition du mois d'avril est composée de quarante (40) pages, ce qui représente ± 10 pages supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé de mandater l'entreprise *Graffik Art*, au coût de 4 842,74 \$ taxes comprises, pour l'impression couleur de 1 200 copies dudit journal municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 8000 de 4 842,74 \$ taxes comprises, émise le 29 avril 2024 par *Graffik Art* ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-121

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise *Graffik Art* à l'impression couleur de 1 200 copies de l'édition du mois d'avril du journal municipal « Le Pierrepont » ET d'autoriser le paiement de la facture n° 8000 de 4 842,74 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « HP impression journal Graffik Art » 02 130 03 414

06. AUGMENTATION SALARIALE DU PERSONNEL MUNICIPAL 2023 - MME ISABELLE TOUGAS ET M. JÉRÉMIE BOURBEAU

CONSIDÉRANT QUE le salaire du personnel de la Municipalité doit être représentatif du coût de la vie ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'année 2023, l'inflation a eu un impact majeur sur le taux d'augmentation ;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'augmentation salariale tient compte de l'indice des prix à la consommation ainsi que d'une augmentation raisonnable qui fait en sorte de reconnaître le travail des employés ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-122

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir aux employés municipaux les augmentations de salaire suivantes :

QUE madame Isabelle Tougas, adjointe à la comptabilité, recevra une augmentation de l'ordre de 13,34 % afin d'atteindre l'équité salariale au sein des employés municipaux ;

QUE monsieur Jérémie Bourbeau, employé saisonnier à la voirie, recevra une augmentation de l'ordre de 11.12 % afin d'atteindre l'équité salariale au sein des employés municipaux ;

QUE les postes : directrice générale, commis-comptable, inspecteur municipal, employé saisonnier, préposé à la bibliothèque et concierge, ont reçu une augmentation de salaire de l'ordre de 2.5 %.

**07. REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES -
MATRICULE 5307 01 4785 LIÉ AU 200, RANG DE L'ÎLE -
CONSOMMATION D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du matricule 5307 01 4785 demande à la Municipalité de procéder à la vérification des lectures de consommation d'eau effectuées en 2020, 2021, 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont permis de démontrer que les responsables de la prise de lecture des compteurs d'eau ont commis des erreurs lors de l'écriture des lectures effectuées au matricule 5307 01 4785 en 2020, 2021, 2022 et 2023 :

2020

Lecture prise : 439
Lecture vérifiée : 43.9

2021

Lecture prise : 1265
Lecture vérifiée : 126.5

2022

Lecture prise : 1534
Lecture vérifiée : 153.4

2023

Lecture prise : 1997
Lecture vérifiée : 199.7

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'effectuer un remboursement de 2 163,53 \$ au propriétaire du matricule 5307 01 4785, tel que présenté ci-dessous :

2020 pour la taxation 2021

0,87 \$/m³ x 395 m³, soit un crédit total de 343,65 \$

2021 pour la taxation 2022

1,30 \$/m³ x 743 m³, soit un crédit total de 965,90 \$

2022 pour la taxation 2023

1,46 \$/m³ x 243 m³, soit un crédit total de 354,78 \$

2023 pour la taxation 2024

1,20 \$/m³ x 416 m³, soit un crédit total de 499,20 \$

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-123

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 2 163,53 \$ à titre de remboursement, au propriétaire du matricule 5307 01 4785 ;

ET d'autoriser les corrections des lectures de compteur d'eau effectuées en 2020, 2021, 2022 et 2023.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remb. Consommation d'eau » 02 413 01 999

**08. APPROBATION DE LA LISTE DES IMMOBILISATIONS
QUI PRÉSENTENT UN RISQUE DE CONTAMINATION**

Cet élément est reporté à une date ultérieure

**09. PASSIFS DES SITES CONTAMINÉS AFIN DE RESPECTER
LA NORME COMPTABLE SP3260**

CONSIDÉRANT QUE la norme comptable SP 3260 relative au *Passif* des sites contaminés pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a fait l'acquisition des lots suivants, soit une partie des lots 5 744 496 et 5 744 645 étant une bordure au bout du chemin de la Coulée, et ce, afin de faciliter la circulation des autobus et des camions de pompiers ;

2024-05-124

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de déclarer qu'il n'y a aucun indice de potentiel de contamination desdits terrains acquis par la Municipalité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

10. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TETRA TECH QI INC. - TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE - GLISSEMENT DE TERRAIN 1ER NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-420 octroie le contrat de stabilisation des berges du rang de l'Île à la firme *Tetra Tech QI inc.* pour la somme de 243 724,01 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 60863309 de 8 950,80 \$ taxes comprises, émise le 24 avril 2024 par la firme *Tetra Tech QI inc.* pour les travaux se terminant au 29 mars 2024, se détaille comme suit :

DESCRIPTION	%	Budget	Facturé à ce jour	Facture
1.0 Coordination avec les différents intervenants	60%	7 900 \$	4 740 \$	1 185 \$
2.0 Collecte de données et détermination des besoins	100%	5 000 \$	5 000 \$	- \$
3.0 - Exigences environnementales				
3.1 Évaluation env. site phase 1 et étude écologique	30%	17 800 \$	5 340 \$	- \$
3.2 Demande accords, autorisation, certificat/permis	0%	24 000 \$	- \$	- \$
4.0 - Préparation et suivi des mandats compl.				
4.1 Étude de potentiel	90%	20 000 \$	18 000 \$	2 000 \$
4.2 Étude géotechnique	0%	1 100 \$	- \$	- \$
4.3 Contrôle qualitatif et de surv. en géotechnique	0%	1 500 \$	- \$	- \$
5.0 P&D préliminaires (90%), estimation de coûts et rapport de conception	90%	23 000 \$	20 700 \$	4 600 \$
6.0 P&D (100%), estimation coût/rapport conception	0%	19 000 \$	- \$	- \$
7.0 - Services durant la construction				
7.1 Visite de l'ingénieur-concepteur		7 000 \$	- \$	- \$
7.2 Réunions de chantier		6 500 \$	- \$	- \$
7.3 Surveillance bureau	0%	27 200 \$	- \$	- \$
7.3.1 Préparation de rapports		3 200 \$	- \$	- \$
7.4 Surveillance chantier avec résidence		44 280 \$	- \$	- \$
8.0 Plans finaux (tel que construit)	0%	4 500 \$	- \$	- \$
TOTAL		211 980 \$	53 780 \$	7 785 \$

2024-05-125

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 60863309 de 8 950,80 \$ taxes comprises à la firme *Tetra Tech QI inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

11. REFUS DE L'OFFRE DE CESSION DE TERRAIN DU PROPRIÉTAIRE DU MATRICULE 5504 46 3495 LIÉ À L'ADRESSE 66, RANG DE L'ÎLE - GLISSEMENT DE TERRAIN DU 1ER NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de la résidence située au 66, rang de l'Île, matricule 5504 46 3495 s'est inscrite au *Programme général d'assistance financière lors de sinistres - Danger imminent de submersion, d'érosion ou de mouvements de sol* afin de présenter une demande d'assistance financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du *Programme général d'assistance financière lors de sinistres - Danger imminent de submersion, d'érosion ou de mouvements de sol*, la propriétaire demande l'allocation de départ qui consiste pour le propriétaire à se reloger dans une nouvelle résidence et à démolir sa résidence ou à la transférer à un tiers en s'assurant que ce dernier la déplacera sur un autre terrain ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa demande d'allocation de départ, ladite propriétaire doit faire une offre de cession de son terrain à la municipalité de Pierreville pour la somme nominale de 1 \$ en contrepartie d'une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre, sans dépasser le maximum d'aide financière admissible ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de cession de terrain pour la somme nominale de 1 \$, émise le 7 mai 2024 par madame Nicole Dupuis, propriétaire du terrain situé au 66, rang de l'Île (matricule 5504 46 3495) ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-126

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de refuser l'offre de cession du terrain situé au 66, rang de l'Île, matricule 5504 46 3495, de madame Nicole Dupuis.

VOIRIE MUNICIPALE

12. AUTORISATION DE PAIEMENT AUX ENTREPRISES VACUUM DRUMMOND INC. ET GROUPE 132 INC. - TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'HYDROPRESSION DU FOSSÉ DU PARC INDUSTRIEL DE PIERREVILLE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été effectuée à la Municipalité afin de procéder au nettoyage du fossé du parc Industriel de Pierreville puisqu'il était obstrué par des sédiments qui empêchaient ainsi l'égouttement de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 8072 de 2 630,06 \$ taxes comprises, émise le 18 avril 2024 par l'entreprise *Groupe 132 Inc.* se détaille comme suit :

NETTOYAGE DE FOSSÉ **2 279,38 \$ taxes comprises**

Parc Industriel

* Donnant sur le rang Ste-Anne jusqu'aux limites de la terre de M. Gagnon (Tale de bouleaux de la famille Boisvert)

EXTRA **350,67 \$ taxes comprises**

1x - Location d'une grosse pelle excavatrice avec opérateur (185 \$/h)

1x - Location d'un camion 10 roues avec chauffeur (120 \$/h)

CONSIDÉRANT QUE la facture no 36324 de 1 436,62 \$ taxes comprises, émise le 17 avril 2024 par l'entreprise *Vacuum Drummond inc.* pour le service d'hydropression 65GPM - 2000 PSI ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-127

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 8072 de 2 630,06 \$ taxes comprises ainsi que la facture no 36324 de 1 436,62 \$ taxes comprises, pour un total de 4 066,68 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ponts - Ponceaux - Fossés » 02 320 01 521

13. MANDAT À DIVERSES ENTREPRISES - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LES RANGS SAINT-JOSEPH ET COURCHESNE

CONSIDÉRANT QUE des ponceaux doivent être remplacés dans les rangs Saint-Joseph et Courchesne ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux offres de services pour la réalisation des travaux de pavage et de remplacements des ponceaux uniquement (ponceaux non inclus) qui se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix taxes comprises
LES ENTREPRISES BRYAN CLOUTIER INC.	40 487,30 \$
GROUPE 132 INC.	35 872,21 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le contrat des travaux de remplacement des ponceaux et de pavage à la plus basse soumission, soit celle émise par *Groupe 132 Inc.*, d'une somme de 35 872,21 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission n° Soumi-61618 de 2 623,73 \$ taxes comprises, émise le 25 avril 2024 par l'entreprise *Matériaux et Surplus Lefebvre inc.*, se détaille comme suit :

45, rang Saint-Joseph

Ponceau 750mm (30") X 6m (19'9") en plastique R210	1 221,03 \$
Ponceau 750mm (30") X 6m (19'9") en plastique R210	1 221,03 \$
Collet fendu 750mm (30")	181,67 \$
Total (taxes comprises)	2 623,73 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission n° 4734 de 31 657,22 \$ taxes comprises, émise le 14 mai 2024 par l'entreprise *Centre du Ponceau Courval inc.*, se détaille comme suit :

39, rang Saint-Joseph

Tuyau Max 1200mm (48") 9m (30") R-125	3 920,65 \$
Tuyau Max-clip 1200mm (48") 6m (19'9") R-125	2 690,42 \$
Total (taxes comprises)	6 611,07 \$

Rang Courchesne (Ferme Jean-Marie Courchesne)

Tuyau cl.-gam. 1500mm (60") 6m09 (19'9")	5 734,95 \$
Tuyau cl.-gam. 1500mm (60") 6m09 (19'9")	5 734,95 \$
Tuyau cl.-gam. 1500mm (60") 6m09 (19'9")	5 734,95 \$
Total (taxes comprises)	17 204,85 \$

5, rang Courchesne

Tuyau Max 1200mm (48") 9m (30") R-125	3 920,65 \$
Tuyau Max 1200mm (48") 9m (30") R-125	3 920,65 \$
Total (taxes comprises)	7 841,30 \$

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux de remplacement des ponceaux mentionnés ci-dessus s'élève à 70 153,16 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-128

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat des travaux de pavage et de remplacement des ponceaux à l'entreprise *Groupe 132 Inc.* pour la somme de 35 872,21 \$ taxes comprises ;

QUE la Municipalité accepte la soumission n° Soumi-61618 de 2 623,73 \$ taxes comprises, émise par l'entreprise *Matériaux et Surplus Lefebvre inc.*, pour le matériel nécessaire (ponceaux) au remplacement du ponceau situé au 45, rang Saint-Joseph ;

QUE la Municipalité accepte la soumission n° 4734 de 31 657,22 \$ taxes comprises, émise par l'entreprise *Centre du Ponceau Courval inc.* pour les matériaux nécessaires au remplacement des ponceaux respectivement situés au 39, rang Saint-Joseph, au 5, rang Courchesne ainsi qu'à la hauteur de la Ferme Jean-Marie Courchesne (rang Courchesne) ;

QUE les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «Ponts-Ponceaux-Fossés» 02 320 01 521

14. AUTORISATION DE PAIEMENT À ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC. - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE ET CHEMIN DE LA COMMUNE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-04-102 mandate *Entreprise Ployard 2000 inc.* aux travaux de remplacement et de réparation des glissières de sécurité abîmées situées entre les adresses 890 et 910, rang du Haut-de-la-Rivière et sur le chemin de la Commune ;

CONSIDÉRANT la facture no 010700 de 11 214,29 \$ taxes comprises, émise le 22 avril 2024 par *Entreprise Ployard 2000 inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 010701 de 3 507,98 \$ taxes comprises, émise le 22 avril 2024 par *Entreprise Ployard 2000 inc.* pour l'ajustement à la hausse, de la quantité du matériel nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-129

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures no 010700 et no 010701 à *Entreprise Ployard 2000 inc.* pour la somme totale de 14 722,27 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissières de sécurité » 02 320 01 521

15. DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU URBAIN HOULE

CONSIDÉRANT QUE le 28 avril 2024, la Municipalité a reçu une demande d'entretien du cours d'eau Urbain Houle ;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-130

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de transmettre la demande d'entretien du cours d'eau Urbain Houle à la MRC Nicolet-Yamaska afin d'effectuer les travaux de nettoyage dudit cours d'eau.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Nettoyage de cours d'eau » 02 460 01 951

16. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE FAIRE PRÉPARER LE DEVIS D'ASPHALTAGE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit lancer un appel d'offres pour les travaux d'asphaltage 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de publier sur le site du SEAO, un appel d'offres pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater sa directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Boisvert, afin qu'elle procède à la préparation du devis et à l'envoi sur SEAO de l'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-131

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lyne Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière, à préparer le devis d'asphaltage 2024 et à publier un appel d'offres sur le site du SEAO pour les travaux d'asphaltage 2024.

17. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2023 – COMPENSATION AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 119 264,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-132

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE la municipalité de Pierreville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

18. OCTROI DE CONTRAT DE BALAYAGE DES RUES 2024 AUX ENTREPRISES CLÉMENT FORCIER INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au balayage et au nettoyage printanier des rues dans les secteurs Pierreville et Notre-Dame ;

2024-05-133

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de balayage et de nettoyage des rues dans les secteurs de Pierreville et Notre-Dame aux *Entreprises Clément Forcier Inc.* au taux horaire de 189 \$/heure et ce, au même taux horaire qu'en 2023 ;

QU'UNE surcharge de carburant s'ajoute au taux horaire de 189 \$/heure ;

QUE le montant total des travaux ne doit pas excéder 5 000 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Balayage des rues » 02 320 03 521

19. AUTORISATION DE PAIEMENT AUX ENTREPRISES CLÉMENT FORCIER INC. - BALAYAGE DES RUES 2024

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-05-130 mandate *Les entreprises Clément Forcier Inc.* afin d'effectuer le balayage des rues appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des travaux ne devait pas excéder 5 000 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de balayage des rues du secteur de Pierreville et du secteur de Notre-Dame ont été effectués le 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la location d'une pompe pour la somme de 270 \$ taxes en sus, afin que les rues de la Municipalité ne soient pas nettoyées avec de l'eau filtrée ;

CONSIDÉRANT QU'une surcharge de carburant de 451,29 \$ taxes en sus nous a été facturée, portant ainsi le total de la facture n°38217 à 4 970,13 \$ taxes comprises ;

2024-05-134

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n°38217 de 4 970,13 \$ taxes comprises aux *Entreprises Clément Forcier Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Balayage de rues » 02 320 03 521

20. AUTORISATION DE PAIEMENT À PAYSAGEMENT PRÉCOURT INC. – TONTE DE GAZON SAISON 2024

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-02-62 mandate Paysagement PRÉCOURT inc. pour la tonte de gazon des saisons 2022, 2023 et 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 361 de 9 630 \$ taxes comprises, émise le 7 mai 2024 par *Paysagement PRÉCOURT inc.* pour la tonte de gazon sur le territoire de la municipalité de Pierreville pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-02-62 spécifie que le paiement annuel se fera en trois (3) versements égaux de 3 210 \$ taxes comprises, soit un premier versement en juin 2024, un deuxième versement en août 2024 et un troisième versement en octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-135

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 361 de 9 630 \$ taxes comprises à *Paysagement PRÉCOURT inc.* ;

QUE le paiement soit effectué en trois versements égaux de 3 210 \$ taxes comprises aux mois de juin, août et octobre 2024.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat Pelouse- Rues » 02 320 00 447 « Garage municipal Pelouse » 02 321 00 447 « Contrat Pelouse- TEU ND » 02 414 00 447 « Contrat Pelouse- Étangs » 02 414 10 447 « Contrat Pelouse- Terrain Loisirs ND » 02 701 22 447 « Contrat Pelouse- Loisirs Bord de l'eau » 02 701 41 447 « Contrat Pelouse- Parcs » 02 701 50 447

HYGIÈNE DU MILIEU

21. DEMANDE MME STÉPHANIE GAMELIN - BRANCHEMENT DU LOT 6 342 835 AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Gamelin, propriétaire du terrain vacant situé sur le lot 6 342 835 relatif au matricule 5207 67 6013 (rue Poirier), a fait une demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité est en accord avec ladite demande de raccordement ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-136

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal du terrain vacant situé sur le lot 6 342 835 relatif au matricule 5207 67 6013 et ce, selon la réglementation établie par la Municipalité ;

QUE les frais de raccordement c'est-à-dire le matériel et la main-d'œuvre, ainsi que tous les frais afférents selon le règlement 244-2023 seront payés par la propriétaire du lot 6 342 835 relatif au matricule 5207 67 6013 ;

QUE les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

22. PROCLAMATION DE LA « JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE »

CONSIDÉRANT QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la *Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU’IL y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-137

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de proclamer le 17 mai, *Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. CPTAQ - NOUVEAU PROCESSUS DE DÉPÔT D’UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE depuis la modification de l’article 65.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), les demandes à la CPTAQ doivent être déposées par la MRC et prendre en considération l’ensemble de son territoire dans l’analyse des besoins et la justification des demandes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska s’est dotée d’une nouvelle procédure d’analyse des demandes, avant d’en faire le dépôt à la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de faciliter le processus d’analyse et d’élaboration des demandes, la MRC de Nicolet-Yamaska demande maintenant l’adoption d’une résolution « *Demande à la MRC de Nicolet-Yamaska de déposer une demande à la CPTAQ* », et ce, avant d’entreprendre toute démarche d’analyse ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution adoptée par la Municipalité doit inclure les éléments suivants :

- *Lot(s) visé(s) ;*
- *Type de demande ;*
- *Superficie visée/demandée ;*
- *Usage projeté.*

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-138

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la nouvelle procédure de dépôt de demande à la CPTAQ proposée par la MRC de Nicolet-Yamaska ;

QU'À l'avenir, pour toute éventuelle demande à la CPTAQ, la municipalité de Pierreville transmettra à la MRC de Nicolet-Yamaska une résolution « *Demande à la MRC de Nicolet-Yamaska de déposer une demande à la CPTAQ* ».

24. DEMANDE À LA CPTAQ POUR LA MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (SADR) EN VERTU DES ARTICLES 47 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'UN schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie du territoire de la municipalité de Pierreville est assujetti à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite développer son potentiel résidentiel et que le terrain est desservi par les services publics d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain qui fait l'objet d'une demande de dézonage se retrouve dans le périmètre urbain de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville demande qu'une partie des lots 5 743 555 et 6 280 961 soit dézonée puisque cette partie se retrouve dans le périmètre urbain et que la culture agricole n'est pas favorable puisque le terrain est en pente et qu'il représente 57 000 m² ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande doit être adressée à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour permettre ces usages ;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne les lots 5 743 555 et 6 280 961 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet, lequel possède une superficie de 57 000 m² et est situé sur la rue Allard et Tremblay ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-139

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de Nicolet-Yamaska de déposer une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

ET de transmettre la présente résolution à la MRC de Nicolet-Yamaska.

25. CPTAQ - DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

CONSIDÉRANT QU'UN schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie du territoire de la Municipalité de Pierreville est assujetti à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'îlots déstructurés est faite à la Commission (CPTAQ) afin d'intégrer un îlot déstructuré avec les lots suivants soit 5 743 688, 5 743 689, 5 743 692, 5 743 703, 5 743 687, 5 743 697, 5 743 690 et 5 743 691 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'îlots déstructurés est faite à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec afin de reconnaître que les maisons déjà construites fassent partie d'îlots déstructurés ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain vacant avec le lot 5 743 690 d'une superficie de 1 535.3 m² est trop petit pour un usage agricole ;

2024-05-140
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC Nicolet-Yamaska de déposer une demande d'îlots déstructurés à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et d'inclure le lot 5 743 690 dans cet îlot déstructuré.

LOISIRS ET CULTURE

26. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉVIATION DE LA CIRCULATION – CHALLENGE 255

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs activités, Challenge 255 demande l'autorisation de dévier la circulation sur la Route 132, du 15 au 18 août 2024 ;

2024-05-141
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Challenge 255 à dévier la circulation sur la Route 132, durant la période du 15 au 18 août 2024.

27. DEMANDE DE COMMANDITE DE LA PAROISSE SAINTE-MARGUERITE-D'YOUVILLE - FEUILLET PAROISSIAL 2024

CONSIDÉRANT QUE le 23 avril 2024, la municipalité de Pierreville a reçu une demande de partenariat financier pour le feuillet paroissial de la Paroisse Sainte-Marguerite-d'Youville ;

2024-05-142
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un paiement de 100 \$ à titre de partenariat financier à la Paroisse Sainte-Marguerite-d'Youville pour la réservation d'un espace publicitaire dans ledit feuillet paroissial ;

QUE l'inscription soit faite au nom de la municipalité de Pierreville, exactement comme les années précédentes.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Divers organismes » 02 701 90 990

28. AUTORISATION D'ACHAT D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE « LES SIX FEMMES FONDATRICES » POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la plaque commémorative de la « Salle des six » en l'honneur des six femmes fondatrices du centre communautaire de Pierreville était désuète et que celle-ci a été perdue lors des travaux de rénovation dudit centre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire remplacer ladite plaque commémorative afin de permettre aux générations futures de connaître l'histoire du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la soumission de ± 3 351,52 \$ taxes comprises, émise par courriel le 23 février 2024 par l'entreprise *Enseignes Dumas*, spécialiste depuis 1989 dans le domaine de la création d'enseignes, de plaques commémoratives, en découpage et gravure de précision CNC se détaille comme suit :

1 plaque en bronze coulé 18" H x 24" L

- Alliage bronze 22000/ Naval
- Bordure, texte et logo en relief bronze brossé
- Texture de fond: pointillé sur fond de couleur noir
- Vernis protecteur cuit: semi brillant
- Tiges filetées et taraudées à l'endos inclus
- Gabarit de pose inclus

2024-05-143

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une plaque commémorative 18" x 24" en bronze coulé, fabriquée par l'entreprise *Enseignes Dumas* pour la somme de ± 3 351,52 \$ taxes comprises ;

QUE cette plaque commémorative soit en l'honneur des six femmes fondatrices du centre communautaire de Pierreville :

Claire Hamel Nadeau

Claudette Fréchette Thibault

Gilberte Boisvert Faucher

Marielle Chapdelaine Descôteaux

Marie-Paule Élie Gouin

Pauline Caya Laramée

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres biens durables - Autres » 02 701 20 729

29. DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE VINCENT-LEMIRE - AGENDA SCOLAIRE 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite reçut de l'École Vincent-Lemire pour la publication de leur agenda pour l'année scolaire 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité permet de vendre l'agenda aux élèves à un prix moindre que le prix coûtant ;

CONSIDÉRANT QUE le logo de la municipalité de Pierreville figurera dans l'agenda ;

2024-05-144

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un montant de 100 \$ à titre de commandite pour la publication de cet agenda.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention -Organismes- Divers » 02 701 90 990

30. AUTORISATION DE PAIEMENT À PAYSAGEMENT PRÉCOURT INC. - TRAVAUX D'HORTICULTURE SAISON 2024

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-03-89 renouvelle le contrat d'horticulture avec *Paysagements PRÉCOURT inc.* pour l'année 2024 au même coût que pour l'année 2023, soit 17 821,13 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement annuel se fera en trois (3) versements, soit un premier versement de 5 940,38 \$ taxes comprises en juin 2024, un deuxième versement de 5 940,38 \$ taxes comprises en août 2024 et un troisième versement de 5 940,37 \$ taxes comprises en octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 362 de 17 821,13 \$ taxes incluses émit par *Paysagements PRÉCOURT inc.* pour les travaux d'horticulture de la saison 2024 ;

2024-05-145

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 362 de 17 821,13 \$ taxes comprises à *Paysagement PRÉCOURT inc.* ;

QUE le paiement soit effectué en trois versements, aux montants et aux dates précisés précédemment.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Horticulteur » 02 701 51 447

31. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

32. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS

- Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois d'avril 2024 - Rapport mensuel du traitement du compost du mois d'avril 2024 - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 mars 2024 ;

2. LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

- Lettre datée du 22 avril 2024, transmise par courriel le 23 avril 2024, concernant les trois grands chantiers législatifs ayant permis de bonifier le coffre à outils des municipalités, principalement en matière d'urbanisme, d'habitation et de fiscalité ;

33. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussières et Marie-Pier Guévin-Michaud, messieurs les conseillers Michel Bélisle, et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux, font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 55 et se termine à 21 h 16.

34. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-05-146

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 16.

Jonathan Gamelin,
Maire suppléant

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière